



FICHE DES DONNEES DE SECURITE

Directive 2001158/CE

1 DESIGNATION COMMERCIALE

CAP VERT

PHP DISTRIBUTION - 20 RUE BERANGER - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT - FRANCE

2 - COMPOSITION INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

SOLUTION D'ENGRAIS A BASE DE FER CONTENANT DE L'OXYDE DE MAGNESIUM

Dénomination : Sel de Fer- N° CAS 7782.63.0 - Classification : <30 % Xn - Phrases de risque : R 22

Pas d'impuretés présentant un risque particulier.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Risque de nocivité en cas d'ingestion importante,

Risque d'irritation en cas de contact avec les yeux ou de contact répété ou prolongé avec la peau.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin, NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation - non spécifiquement concerné. Amener le sujet à l'air libre.

Contact avec la peau : retirer les vêtements souillés et rincer abondamment à l'eau. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage,

Contact avec les yeux : laver immédiatement et abondamment avec de l'eau (15 à 20 minutes) en maintenant les paupières écartées, Consulter un ophtalmologiste si des troubles apparaissent (notamment rougeur, douleur ou gêne visuelle)..

Ingestion : faire boire beaucoup d'eau et faire vomir SEULEMENT Si LA PERSONNE EST CONSCIENTE. La desferoxamine peut être utilisée comme chélateur. Consulter un médecin immédiatement et lui montrer cette fiche.

Moyens spéciaux de première urgence : Fontaine oculaire - douche de sécurité - solution neutralisante de type Diphotérine

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Tous les agents d'extinction sont utilisables (eau, mousse, poudre, CO₂,...). Adapter les agents d'extinction selon les produits stockés proximité. Risques de formation de vapeurs et/ou de gaz de combustion dangereux (SO_x). Equipements de protection uniquement pour le personnel spécialisé dans la lutte contre l'incendie : appareils respiratoires isolants et autonomes.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Eviter tout contact avec la peau et les yeux, Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau, Pomper / Récupérer au maximum avec un absorbant inerte de façon mécanique. Nettoyer les taches de rouille éventuelles avec un produit approprié. Eliminer les déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir la [section 13](#)).

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Pour la protection individuelle. voir la section 8.

Craint le gel : ne pas entreposer moins de 5°C, Produit risquant de présenter une formation de cristaux à basse température. A conserver dans l'emballage d'origine, dans un local frais et sec. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Conserver l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et des matières premières incompatibles (voir la section 10), Stocker dans des récipients en acier inoxydable, polyéthylène, polypropylène.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Masque recommandé lors de la pulvérisation du produit, Gants de protection (PVC, néoprène ou caoutchouc), Lunettes de sécurité, Vêtements de protection.

Rincer soigneusement les bidons l'eau et verser dans la cuve de pulvérisation,

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Liquide de couleur brun-vert foncé. Légère odeur. pH 2,5 à 3, Densité relative : 1,25 1,27. Solubilité : miscible l'eau en toutes proportions

10 - STABILITE / REACTIVITE

La préparation est stable dans des conditions normales de stockage et d'emploi. Matières à éviter : agents oxydants ou fortement alcalins.

Emanation d'oxyde de soufre (SOx) en cas d'incendie.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

A titre indicatif, en référence aux données bibliographiques concernant le sel de fer"

Inhalation • non spécifiquement concerné.

Ingestion • En fonction de la dose ingérée, lésions nécrotiques au niveau de l'estomac et de l'intestin (vomissements, diarrhées, douleurs abdominales, hémorragies gastro-intestinales), nécrose hépatique, état de choc. Risque d'irritation et de brûlure.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ce produit est un engrais agricole respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Préparation miscible à l'eau donc mobile par phénomènes de lixiviation. Oxydation et précipitation dans le milieu naturel.

13 - ELIMINATION

Déchets ' recycler ou éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages" Rincer les bidons & l'eau et verser dans la cuve de pulvérisation. Conserver la (les) étiquette(s) sur le bidon et éliminer en centres agréés, Se conformer à la réglementation locale en vigueur.

14 -INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre (ADRIRID) • non concerné.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage CE

R 22 ' nocif en cas d'ingestion, R 36138 " Irritant pour les yeux et la peau,

S 2 ' Conserver hors de portée des enfants, S 24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.

<p>Ce document complète les documents techniques d'utilisation mais ne les remplace pas, Les renseignements contenus sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles relatives au produit concerné en date du 07-12-04</p>
